

Appel à projets « Pépinière d'excellence » - 2018

1. Principes de l'appel à projets « Pépinière d'excellence »

*La Fondation A*Midex lance la deuxième édition de l'appel « Pépinière d'excellence » destiné à favoriser la recherche d'excellence, disciplinaire ou interdisciplinaire, sur le site d'Aix-Marseille. Cet appel vise les projets ayant un effet de levier pour le site et demandant un financement au titre d'une primo-accession et d'un premier soutien. Ainsi, seuls les enseignants-chercheurs et les chercheurs n'ayant jamais obtenu de financement de la Fondation A*Midex seront éligibles.*

Cet appel entend stimuler l'effet d'entraînement de la dynamique d'excellence de l'Idex d'Aix-Marseille sur l'ensemble du site, accompagner et favoriser l'émergence de nouvelles synergies avec le monde socio-économique ou culturel. Les projets présentés peuvent par exemple viser à initier des collaborations entre le monde de la recherche et le territoire local ou à établir les bases pour préparer des réponses à des appels nationaux ou internationaux.

Les sources de financement de cet appel à projet proviennent de partenaires de la Fondation issus du monde socio-économique et institutionnel.

2. Objectifs

*Le fonds « Pépinière d'excellence » d'A*Midex vise à :*

- reconnaître et solliciter les initiatives de recherche nouvelles et de grande qualité,
- stimuler les demandes au titre de « premier soutien » à la recherche,
- favoriser le dépôt de projets de primo-accédants aux financements partenariaux,
- susciter de nouveaux partenariats avec les acteurs socio-économiques et/ou culturels,
- soutenir à la fois une démarche créative et collaborative.

3. Candidats éligibles

*L'appel à projets est réservé à la communauté scientifique d'AMU et à ses partenaires dans le cadre d'A*Midex sur le site d'Aix-Marseille.*

Les projets sont portés par des chercheurs ou des enseignants-chercheurs permanents du site d'Aix-Marseille, et peuvent impliquer une équipe réduite ou un réseau.

Le porteur devra obtenir l'accord de son directeur d'unité pour déposer le projet. La lettre d'accord devra indiquer que la gestion financière du projet sera assurée par l'unité de recherche.

Seuls 3 dossiers par unité de recherche seront acceptés.

4. Type de projets financés et disciplines concernées

Disciplines : L'appel à projets couvre l'ensemble des domaines de la recherche et est ouvert à tous les champs scientifiques sans distinction.

Les projets « Pépinière d'excellence » peuvent concerner **des recherches fondamentales ou plus finalisées**, notamment en lien avec les 5 axes thématiques prioritaires d'A*MIDEX : Énergie ; Environnement ; Santé et sciences de la vie ; Sciences et Technologies ; Humanités.

Type d'actions éligibles : L'appel à projets vise à **appuyer la mise en place et la structuration d'un projet de recherche**. Il sert de tremplin pour renforcer le contenu scientifique du projet afin, entre autres, que le porteur puisse postuler à d'autres appels à projets à la suite de ce financement. Dans cet objectif, l'appel à projet financera, **par exemple** :

- Des projets d'amorçage visant à étoffer une réflexion scientifique : organisation d'évènements scientifiques comme des séminaires, des ateliers thématiques, des colloques...
- Des projets visant à la consolidation d'un réseau, en collaboration avec des partenaires extérieurs (du monde socio-culturel ou économique) comme des rencontres, évènements, visites ou invitations de haut niveau...
- Des projets accompagnant la valorisation du travail scientifique : publications, traductions, supports de communication...

5. Critère d'éligibilité

Coordination par un porteur de projet exerçant sur le site d'Aix-Marseille (au sein d'AMU ou de l'un de ses partenaires dans le cadre d'A*Midex) et n'ayant jamais obtenu de financements auprès de la Fondation.

6. Financement/dépenses éligibles

Le financement accordé se situe entre **5 000 et 25 000 euros TTC** par projet.

Seules les dépenses liées directement au projet présenté seront acceptées.

La subvention A*Midex concernera uniquement des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel. Les dépenses d'investissements ou d'équipements ainsi que **les contributions forfaitaires aux frais de laboratoires ne sont pas éligibles à la subvention**. Elles peuvent être mentionnées cependant en co-financement (de l'unité de recherche, de collectivités locales, du monde socio-économique... par exemple).

Le règlement financier est consultable sur le site internet d'A*Midex :
<https://amidex.univ-amu.fr/fr/documents-ressources>.

Dépenses de fonctionnement éligibles

- Frais liés à l'organisation d'évènements : déplacements des personnels affectés au projet, déplacements d'invités ou de chercheurs-extérieurs, hébergement, frais de visas ;
- Participation à des colloques : frais d'inscription, frais de missions pour de la mobilité sortante ;
- Frais de missions pour de la mobilité entrante (frais d'accueil d'invités ou de mobilité pour des rencontres scientifiques, visites de site, invitations de partenaires dans le cadre de la structuration d'un réseau...);
- Frais liés à des publications ;
- Frais liés à de la traduction et de l'interprétariat ;
- Frais liés au déploiement du projet par des actions de communication : réalisation vidéo, édition... ;
- Auto-entrepreneur ou indépendant extérieur si facturation (ex : animateur de colloque...);
- Stages étudiants.

Dépenses de personnel éligibles :

- Heures de vacances destinées à la coordination scientifique du projet pour des titulaires de la fonction publique d'Etat ou des non-titulaires d'AMU. Les heures de vacances administratives destinées à la gestion financière ou administrative du projet ne sont pas éligibles.

Les dépenses de personnel ne pourront pas excéder 25% du coût total du projet.

Rappel : les dépenses relevant de l'équipement informatique (ordinateurs, imprimantes, etc.) ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

7. Durée du projet/calendrier

Le projet déposé devra inclure un calendrier prévisionnel des activités, et indiquer la date du début du projet (au plus tôt le 1er décembre 2018). A partir de cette date, les chercheurs impliqués auront **jusqu'à 18 mois** pour mener le projet à terme.

8. Critères de recevabilité

Pour que son dossier soit recevable, le porteur de projets devra :

- Réaliser son inscription administrative en ligne (<https://amidex.univ-amu.fr/fr/appel-2018-pepiniere-excellence>) au plus tard le **30 mai 2018 à 12h** : cette phase d'inscription permet d'informer la Fondation afin d'identifier les futurs candidats. **Cette inscription n'a aucune validité en termes de sélection. Elle est en revanche obligatoire pour soumettre un dossier.**
- Déposer un **dossier de soumission complet** au plus tard le **29 juin 2018** (contenu du dossier - budget - annexes comprenant la lettre du **directeur d'unité** donnant son **accord** et attestant du **premier soutien** du projet au financement A*Midex, le CV et les publications de référence des chercheurs, une présentation de l'unité de recherche ainsi

que les éventuelles lettres de soutien ou de collaboration des partenaires du monde socio-économique et culturel et/ou des co-financeurs) ;

Attention : la lettre du directeur d'unité donnant son accord et attestant du premier soutien du projet au financement A*Midex est obligatoire.

Le dossier complet respectant le format indiqué devra être déposé, via l'espace du candidat accessible depuis la page : <https://amidex.univ-amu.fr/fr/appel-2018-pepiniere-excellence> du site web d'A*Midex, au plus tard à la date et à l'heure limite de dépôt indiquées. Aucun ajout ne sera possible après la fermeture de la plateforme à l'heure limite indiquée.

9. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon quatre critères :

- caractère exploratoire ou innovant du projet de recherche ;
- qualité scientifique du projet ;
- inscription dans une perspective de réponse à des appels nationaux ou européens ;
- élaboration d'un partenariat scientifique avec des acteurs du monde socio-économique ou culturel.

10. Processus d'évaluation des candidatures

La sélection des projets dépendra d'une procédure d'expertise externe et sera instruite par le comité de pilotage (COFIL) d'A*Midex.

11. Modalités de soumission : comment postuler ?

La démarche pour postuler à cet appel à projets comprend les deux phases suivantes :

1/ La phase d'inscription administrative - « Je m'inscris » :

Les porteurs de projets devront, au plus tard le 30 mai 2018 à 12h :

- Se connecter sur l'espace en ligne réservé au candidat (accès via le login et mot de passe de l'ENT en cliquant sur la rubrique « Je m'inscris », disponible à partir de la page : <https://amidex.univ-amu.fr/fr/appel-2018-pepiniere-excellence>)
- Compléter les champs requis (Nom du responsable/ Unité de recherche/ Titre du projet/ Acronyme du projet/ Axe thématique/ Disciplines (1 à 3 mots) / Résumé du projet (environ 5 lignes)).

La fiche d'inscription constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection. Les porteurs de projet n'ayant pas rempli ces champs d'ici le 30 mai 2018 à midi ne pourront donc pas soumettre un dossier.

2/ La phase de dépôt du dossier de soumission - « Je complète mon dossier » :

Les porteurs qui ont rempli les champs lors de la phase d'inscription sont invités à soumettre leur dossier définitif **au plus tard le 29 juin 2018 à 12h** sur l'espace réservé aux candidats (via le lien qui leur est indiqué dans le mail accusant réception de leur inscription OU via la rubrique « Je complète mon dossier » disponible sur la page de l'appel à projets « Pépinière d'excellence » : <http://amidex.univ-amu.fr/fr/appel-2018-pepiniere-excellence>).

Afin de compléter leur dossier, ils devront remplir le champ « financement demandé » puis soumettre en ligne :

- Le contenu de leur dossier en téléchargeant sur la plateforme le **modèle n° 1_contenu du dossier** complété (ce document est téléchargeable soit sur la page d'accueil de l'appel à projets, soit dans l'espace réservé aux candidats dans la rubrique « je complète mon dossier ») ;
- Leur budget en téléchargeant sur la plateforme le **modèle n° 2_justification des dépenses** complété (ce document est téléchargeable soit sur la page d'accueil de l'appel à projets, soit dans l'espace réservé aux candidats dans la rubrique « je complète mon dossier »);
- Les annexes : la lettre du directeur d'unité, le CV avec références bibliographiques du porteur de projet, la présentation du projet scientifique de l'unité de recherche et comment s'y inscrit le projet déposé, éventuellement, les lettres de soutien financier ou de collaboration des partenaires socio-économiques ou culturels.

La phase liée au dépôt du dossier de soumission ne sera ouverte qu'aux candidats ayant finalisé leur inscription.

12. Calendrier de l'appel à projets :

- Lancement de l'appel à projets : 17 avril 2018
- Ouverture de la plateforme (inscription et dépôt des dossiers) : 23 avril 2018 dans la journée
- **Date limite de l'inscription administrative (étape OBLIGATOIRE) : 30 mai 2018 à 12h**
- **Date limite de dépôt des dossiers complets : 29 juin 2018 à 12h**
- Expertise des dossiers: juillet-août 2018
- Labellisation des lauréats envisagée : octobre 2018
- Démarrage envisagé : à partir de décembre 2018

Pour tout renseignement : Merci de vous référer à la FAQ (<https://amidex.univ-amu.fr/fr/appel-2018-pepiniere-excellence>) ou d'envoyer vos questions au mail suivant : lise.macron@univ-amu.fr